

Appel à projets - Fonds Régional d'Innovation dans la Formation (FRIF)

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Fin de dépôt de dossiers, le 31 décembre 2024.

Présentation du dispositif

Le Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation en Nouvelle-Aquitaine vise à encourager toute forme d'innovation permettant de répondre aux objectifs de transformation du Pacte Régional d'investissement dans les compétences et d'innovation sociale de Néo-Terra.

Le Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation entend soutenir l'ensemble des acteurs du système régional orientation-formation-emploi dans leurs actions.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater :

- les organismes de formation,
- les prescripteurs,
- les acteurs du conseil en évolution professionnelle,
- les partenaires sociaux,
- les représentants des acteurs professionnels (branches professionnelles, Opérateurs de Compétences, clusters),
- les SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Economique) et leur réseau,
- les entreprises,
- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- les associations...

Pour quel projet ?

— Publics visés

Il est attendu des porteurs de projet une attention spécifique sur les publics ciblés par le Pacte Régional d'investissement dans les compétences :

- les personnes sans emploi dont le niveau de formation est ? au niveau 3 et celles de niveau 4 étant à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an,
- les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés,
- les jeunes suivis par les Missions Locales,

- les bénéficiaires du RSA,
- les apprentis,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes en situation d'illettrisme,
- les personnes placées sous main de justice,
- les personnes suivies dans le cadre de SIAE...

— Présentation des projets

- trouver des solutions innovantes permettant de mieux cibler et accompagner les publics cibles du Pacte Régional d'investissement dans les compétences et de leur proposer des modalités de formation plus adaptées (comme par exemple le développement de nouveaux modes d'accompagnement des publics afin de favoriser l'exercice d'une plus grande autonomie dans l'orientation et l'accès à la formation et à l'emploi),
- contribuer à la transformation numérique, écologique et pédagogique des organismes de formation,
- contribuer à la transformation des organismes de formation et des modalités de formation via des projets portant sur de l'ingénierie, de la conception ou de l'expérimentation (offre de formation par bloc de compétences et / ou permettant des entrées-sorties permanentes, adaptation des contenus et des modalités d'organisation de la formation),
- concevoir des pédagogies innovantes en lien avec la transition numérique et avec de nouveaux modes d'apprentissage : sciences cognitives, apprendre à apprendre, pédagogie inversée, pédagogies collaboratives...

Seuls sont retenus les projets qui se réalisent en Région Nouvelle-Aquitaine.

— Dépenses inéligibles

Sont financés :

- les dépenses d'ingénierie de projet,
- les coûts résultant de l'élaboration d'outils pédagogiques (coûts de formateurs...),
- la prise en charge d'équipements pédagogiques nécessaires à l'exécution du projet et des dépenses de formation (dans le cas de la professionnalisation des acteurs).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention qui ne peut excéder 60% du montant total du projet.

Le cofinancement total des fonds publics ne peut excéder 70% du coût global. Le porteur devra également mentionner s'il a déposé (ou souhaite déposer) ce dossier dans le cadre d'un autre appel à projet régional.

Bonifications de l'AGEFIPH : L'AGEFIPH cofinance cet appel à projet afin de soutenir et encourager le développement d'actions innovantes visant des actifs ou apprenants en situation de handicap. Elle pourra proposer une bonification maximale de 25% du coût total du projet, en complément de l'aide régionale, et dans la limite des 70% de fonds publics autorisée.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le dossier de candidature et le volet budgétaire (jointés dans la partie "Fichiers attachés") sont à retourner complétés et signés à la Région par courrier électronique avec pour objet "Candidature 2024" à **fondsregionalpourlinnovation@nouvelle-aquitaine.fr**.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Sociétés commerciales
 - › Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
 - › Autres formes juridiques
 - › Association
- Publics visés par le dispositif
 - › Demandeur d'emploi
 - › Personne en situation de handicap
 - › Allocataire du RSA

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Dossier de candidature](#) (4/12/2023 - 0.31 Mo)
- [Budget prévisionnel](#) (4/12/2023 - 39.6 ko)